



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 03 juillet

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 26 juin 2025

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD⁽²⁾, Carole HALGAND⁽¹⁾, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Ludovic DI MEO, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Arthur MELIS par Christine ARNAUDO, Gérard ESCOFFIER, par Louisa HAMMOUCHE, Hélène FERRANDI par André MOLINO, Djelloul OUARET par Patrick MAGRO, Anne OLIVERO par Sophie CELTON, Virginie AUTIE par Carole HALGAND, Carole ALBOREO par Jérémy MARTINEZ.

Étaient absent(e)s : Emilien GOGUEL-MAZET, Gaëlle LECOQ, Bertrand CONNIN, Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT, Philippe REYNAUD,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20250703-05-07-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025

Publication : 07/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Arrivée avant le vote de la 3^{ème} question

(2) Arrivé avant le vote de la 6^{ème} question



=====

DELIBERATION N°05.07.2025

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE ET INNOVATION – Avenant n°1 à la promesse de bail emphytéotique pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol au sein de l'ISDND de Septèmes-les-Vallons entre la Commune et EDF Renouvelables France.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La Commune a signé en date du 25 septembre 2024, avec EDF Renouvelables, une promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes pour le projet de centrale photovoltaïque au sol sur deux parcelles (lieudit la Montagne) situées sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) :

- A 2097
- A 2099

Aujourd'hui il convient de prendre un avenant à cette promesse de bail emphytéotique pour pouvoir inclure la parcelle A 2096. En effet, dans le cadre de l'élaboration du dossier de permis de construire, EDF Renouvelables a identifié que le poste de livraison, implanté en limite de propriété du côté de la route principale d'accès, se trouve sur la parcelle A 2096, non incluse dans la promesse de bail actuelle.

Cet emplacement en limite de propriété est privilégié, car il marque physiquement la limite entre le réseau électrique privé et public, et permettra ainsi à Enedis d'avoir accès aux équipements électriques publics sans besoin de pénétrer dans l'enceinte de l'ISDND.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°20.07.2024,

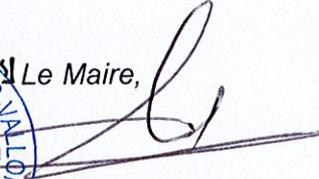
Vu, la promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes signée le 25 septembre 2024,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'avenant n°1 à la promesse de bail emphytéotique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la promesse de bail ainsi que tout document relatif à l'exécution de ce projet.

 Le Maire,

André MOLINO